ABC NOTAIRES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.000,00€
Siège social : 15 Rue du Louvre75001PARIS
929112431-RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 10 novembre

Les associés de la société **ABC NOTAIRES**, société par actions simplifiée, au capital de 3.000,00 euros, divisé en 3.000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Madame Laura **HANOUNA**, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Laura **HANOUNA** est également appelée en qualité de représentant légal de la société **SPFPL NEL**.

Monsieur Jonas **BAKOUCHE** est appelé en qualité d'associé de la Société d'une part, et en qualité de Directeur général de la société et en qualité de représentant légal de la société **SPFPL JoBak** d'autre part.

Madame Lydie **GIMENEZ-MIMET** est appelée en qualité d'associé de la Société d'une part, et en qualité de Directeur général de la société et en qualité de représentant légal de la société **SPFPL LGM NOTAIRES** d'autre part.

Monsieur Jonas **BAKOUCHE** est également désigné comme scrutateur.

Madame Lydie **GIMENEZ-MIMET** est également désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- **Transfert du siège social de la société du 40 rue du Louvre au 15 rue du Louvre**
- **Mise à jour des statuts**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence.

La discussion est ensuite ouverte et diverses observations sont présentées par les associés.
Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Les associés décident de transférer le siège social de la société ABC NOTAIRES du 40 rue du Louvre au 15 rue du Louvre, à PARIS 1er arrondissement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MISE A JOUR DES STATUTS

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« *Le siège de la société auparavant fixé à :*

PARIS (75001), 40 rue du Louvre

Est transféré à :

PARIS (75001) 15 rue du Louvre

Sous réserve de l'application des règles propres à la profession de notaire et notamment des dispositions de l'article 2-6 du décret n°71-942 du 26 novembre 1976, il peut être transféré dans tout autre endroit par décision collective des Associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'article 22.3 des présentes. »

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et notamment à Mme Lydie GIMENEZ-MIMET pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le secrétaire
Lydie GIMENEZ-MIMET

Le scrutateur
Jonas BAKOUCHE

Le Président
Laura HANOUNA

Les Directeurs Généraux

Jonas BAKOUCHE

Lydie GIMENEZ-MIMET

Les représentants légaux

SPFPL NEL
Représentée par Laura HANOUNA

SPFPL JoBak
Représentée par Jonas BAKOUCHE

SPFPL LGM NOTAIRES
Représentée par Lydie GIMENEZ-MIMET